Pascal Brigant
Laurent Guillou
Edith Le Goffic
Claude Le Guyader
Noël Pouliquen
Raymond Pouliquen
Stéphane Rouxel

Le 16 novembre 2016

à
Laurent Berger
Secrétaire Général de la CFDT
Jean Louis Malys
Directeur de publication de Cfdt Magazine
4 Boulevard de La Villette
75019 Paris

OBJET: Article «Pesticides : Intox...et désintox» paru dans Cfdt Magazine N° 427.

Bonjour,

Nous sommes tous des salariés, ex-salariés, ou veuve de salarié de la coopérative agroalimentaire bretonne Triskalia, victimes des pesticides. Nous avons lu avec la plus grande attention l'article nous concernant, publié dans votre mensuel «Cfdt magazine» de novembre 2016. Nous tenons à vous faire part de nos plus expresses réserves sur son contenu.

En effet, après avoir condamné en 2014 la coopérative Nutréa-Triskalia pour faute inexcusable de l'employeur, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Saint Brieuc a ordonné d'indemniser deux d'entre nous, au titre des préjudices subis (Laurent Guillou et Stéphane Rouxel) d'un montant de plus de 100 000 euros chacun. Il s'agit d'une décision très importante pour le monde du travail. C'est même une première dans notre pays pour des salariés intoxiqués par des pesticides sur leur lieu de travail et atteints d'hyper sensibilité aux produits chimiques multiples.
Pour arriver à ce résultat, nous les victimes avons dû mener un long et difficile combat.

Malheureusement, contrairement à ce que laisse entendre votre article, malgré nos demandes d'aide répétées, la Cfdt, qui est pourtant très implantée dans le Groupe Triskalia et dans le secteur agroalimentaire en Bretagne, ne nous a jamais apporté le moindre soutien. Sans l'accompagnement actif de l'union syndicale Solidaires, puis ensuite d'un large comité de soutien et de nombreux collectifs citoyens, nous n'aurions jamais pu obtenir réparation. Nous aurions encore moins réussi à mettre en lumière le scandale sanitaire, social et environnemental que représente l'affaire Triskalia.

Durant ce combat, que nous menons depuis maintenant plus de six longues années, votre organisation syndicale est restée totalement silencieuse. Il n'y a d'ailleurs, pas un mot de soutien dans votre article, au contraire vous écrivez même: «*assez de revenir indéfiniment sur ces drames*».

Il y avait pourtant urgence à briser l'omerta qui régnait autour des pesticides et dénoncer publiquement des pratiques et des comportements scandaleux. Dans leurs procès verbaux l'inspecteur du Travail et la Gendarmerie ont relevé au moins cinq infractions pénales.

- Utilisation d'un pesticide interdit et surdosage des pesticides répandus sur les céréales.
- Non respect des délais d'attente entre les traitements et les incorporations des céréales traitées lors de la fabrication des aliments pour bétail.
- Intervention d'une entreprise sous-traitante non agréée pour effectuer les traitements.
- Vente d'aliments pour bétail hautement pollués par des pesticides et donc dangereux pour la consommation.
- Absence de formation et de protection adéquates pour les salariés permanents et plus encore pour les salariés intérimaires.
- Non respect de la législation concernant les temps et les amplitudes de travail maximum autorisés.

Le silence des représentants locaux de votre organisation n'a fait que conforter le déni dans lequel s'enfermaient les dirigeants de Triskalia. Peu de temps avant de se faire condamner, ces derniers osaient déclarer que nous n'étions pas des victimes, mais des menteurs et des affabulateurs. Jamais vos représentants au sein de la coopérative ou dans vos structures locales n'ont démenti de tels propos. Ils ont même refusé de fournir la moindre attestation qui aurait pu nous aider à démontrer devant les tribunaux que nos employeurs avaient manqué à leurs obligations en matière de sécurité. Les démarches insistantes auprès du secrétaire de votre section syndicale de Nutréa s'est soldée par une fin de non recevoir.

Cette vérité était sans doute trop difficile à exposer dans le journal. Vous avez préféré travestir la vérité pour vous dédouaner de votre passivité.

Votre silence se prolonge dans votre article. Vous auriez pu écrire par exemple qu'après notre intoxication par des pesticides sur le site de Plouisy nous avions tous été licenciés. Y compris ceux d'entre nous qui étaient des salariés protégés (Stéphane Rouxel, Responsable de la section syndicale Solidaires, Claude Le Guyader, Délégué du personnel et délégué syndical Solidaires). Vous auriez pu écrire qu'il n'y a pas eu de protestation de vos représentants, ni en interne ni en externe et expliquer pour qu'elles raisons vous aviez refusé de défendre Claude Le Guyader, pourtant adhérent Cfdt depuis plus de dix ans quand sa maladie professionnelle s'est déclarée.

Aujourd'hui, si vous voulez vous montrer cohérents avec ce que vous avez publié, vous devriez logiquement annoncer publiquement que vous soutenez notre combat et rejoindre notre comité de soutien.

Il est encore temps de changer d'attitude car nos combats pour obtenir réparation sont loin d'avoir tous abouti:

- Laurent Guillou et Stéphane Rouxel attendent toujours que le Tribunal des Prud'hommes de Lorient statue sur leurs licenciements, que nous considérons sans cause réelle et sérieuse. La plainte au pénal qu'ils ont déposée est en cours d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Saint Brieuc.

- Claude Le Guyader et Pascal Brigant, après cinq ans de procédure, attendent que la Cour d'Appel de Rennes statue sur leurs demandes de reconnaissance de leurs maladies professionnelles.

- Edith Le Goffic, qui a réussi à faire reconnaître en accident de travail, le suicide de son mari sur son lieu de travail au sein de la coopérative Nutréa-Triskalia de Plouisy, attend également que la faute inexcusable de l'employeur soit reconnue. Aujourd'hui vous pourriez, pour preuve de votre soutien donner à E. Le Goffic, une copie du rapport du CHSCT qui a suivi le décès de son mari et que l'entreprise refuse de lui transmettre.

- Raymond Pouliquen et son fils Noël, également intoxiqués sur la plate-forme logistique de Glomel, se battent toujours pour faire reconnaître leurs maladies professionnelles et dénoncer un deuxième scandale sanitaire, social et environnemental. Il implique une nouvelle fois la coopérative Triskalia et il est, selon nous, encore plus grave que celui de Plouisy.

Plus globalement, comment est-il possible que sur des sites Triskalia dans lesquels votre organisation est le seul syndicat, de tels faits (maladies liées aux pesticides, pollutions de l'air et du sol…) aient pu se produire sans que vous ne réagissiez ?

Vous prétendez qu'à Plouisy, des mesures de sécurité ont été prises, des investissements réalisés grâce à vous ; n'est-ce pas plutôt grâce aux actions que nous avons menées qui ont obligé Triskalia a rectifié le tir ?

« Les pesticides, un fléau » titrez-vous dans cet article. Vraiment ? Vous n'avez jamais critiqué le fait que le commerce des phyto-sanitaires, pour ne pas dire biocides représente une part importante du chiffre d'affaire de Triskalia. A Plouisy, vous opposez-vous au traitement pesticide des céréales dans les silos, solution tout à fait possible, respectueuse de la santé des animaux et des hommes ?

Enfin, nous pensons que ce n'est pas en couvrant les agissements de Triskalia et en ignorant les victimes, que vous réussirez à défendre l'emploi et l'image de l'industrie agroalimentaire dans notre région, bien au contraire.

Dans l'attente d'un engagement significatif de votre part, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments syndicalistes

P. Brigant L. Guillou E. Le Goffic C. Le Guyader N. Pouliquen R. Pouliquen S. Rouxel

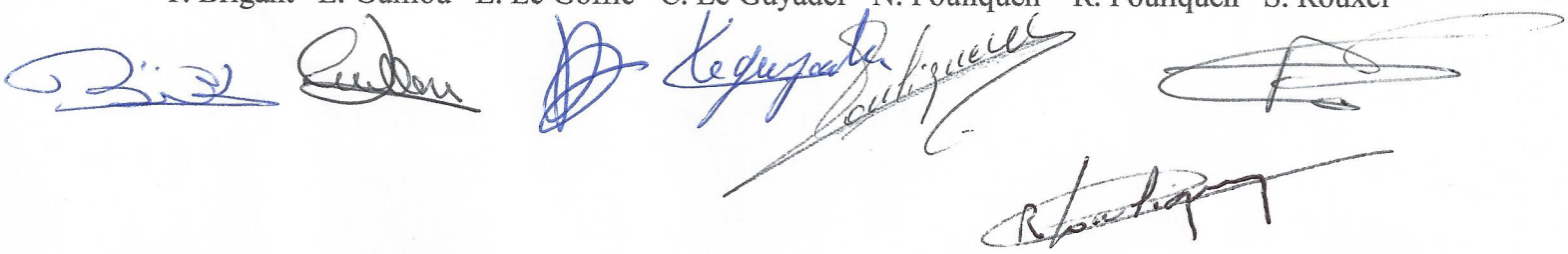

Pour tous contacts: rouxelstephane@orange.fr ou laurentguillou0961@orange.fr